

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/04/03/2020030667/justel>

Dossier numéro : 2020-04-03/20

Titre

3 AVRIL 2020. - Arrêté du Gouvernement flamand portant classification dans les routes communales des tronçons de route des routes régionales Vanneputstraat, Sint-Elooiswinkelstraat, Meerlaanstraat, Heerweg, Warandestraat et Ter Poperenweg, sur le territoire de la commune de Wevelgem

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 28-04-2020 page : 29313

Entrée en vigueur : 08-05-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Les tronçons de route de la Vanneputstraat, Sint-Elooiswinkelstraat, Meerlaanstraat, Heerweg, Warandestraat et du Ter Poperenweg, comme indiqué sur le plan 1M3D8J G 120864 00, situés sur le territoire de la commune de Wevelgem, sont classés comme routes communales.

[Art. 2](#). Pour ce transfert, la commune de Wevelgem reçoit une subvention d'investissement pour la remise en bon état de ces tronçons de route, selon les modalités de la convention qui sera conclue entre l'Autorité flamande et la commune de Wevelgem.

[Art. 3](#). Le Ministre flamand ayant la mobilité et les travaux publics dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.